

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le

ID : 061-226100014-20220708-DAJA14CP8722-DE



**POLE RESSOURCES**  
Direction des achats et de la logistique

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU  
CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Séance du 08 JUILLET 2022**

**DOSSIER N° 14.**

Reçu en Préfecture le :

Publié en ligne le : **8 JUIL. 2022**

Certifié exécutoire

Pour le Président et par délégation

**TITRE :** ACHAT, LOCATION-ENTRETIEN DE  
VETEMENTS DE TRAVAIL POUR LES AGENTS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le **08 JUILLET 2022**, la Commission permanente du Conseil départemental s'est réunie dans la salle de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Christophe de BALORRE, Président du Conseil départemental

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe de BALORRE, Jean-Pierre FERET, Anick BRUNEAU, Sophie DOUVRY, Marie-Françoise FROUEL, Laurent MARTING, Valérie ALAIN, Jean-Vincent DU LAC, Patrick RODHAIN, Virginie VALTIER, Jocelyne BENOIT, José COLLADO, Brigitte GASSEAU, Frédéric GODET, Véronique LOUWAGIE, Béatrice METAYER, Joaquim PUEYO, Sylvie SERAIS, Stéphane TERRIER

**ETAIENT ABSENTS** : Jérôme NURY

**PROCURATION(S)** : Béatrice GUYOT à José COLLADO, Frédéric LEVEILLE à Brigitte GASSEAU,

**NE PRENAIENT PAS PART AU VOTE** :

**NOMBRE ABSTENTIONS** : 0

## SEANCE DU 08 JUILLET 2022

### ACHAT, LOCATION-ENTRETIEN DE VETEMENTS DE TRAVAIL POUR LES AGENTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

La Commission Permanente,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative à l'élection de M. Christophe de BALORRE à la présidence du Conseil départemental de l'Orne,

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation à la Commission permanente,

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation en matière de marchés publics,

Vu le montant de la dépense annuelle estimé à 75 700 € HT pour les prestations de location et entretien de vêtements de travail, linge de lit et tapis d'une part et à 8 500 € HT pour les achats d'équipements de protection spécifique,

Considérant que les marchés en cours arrivent à échéance le 31 décembre 2022,

**APRES AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'autoriser le lancement de deux appels d'offres ouverts européens relatifs à la location et l'entretien de vêtements de travail, linge de lit et tapis et à l'achat d'équipements de protection spécifique.

#### **I – Location, entretien des vêtements de travail, linge de lit et tapis**

Cette consultation estimée annuellement à 75 700 € HT comprend 4 lots :

Lot 1 : Location, ramassage, entretien des vêtements de travail haute visibilité et non haute visibilité (agents des routes et mécaniciens)

Montant maximum annuel : 120 000 € HT - (montant estimé : 60 000 € HT par an)

Lot 2 : Blanchissage et ramassage de vêtements de travail en propriété du Département (agents de maintenance, espaces verts, conducteurs de travaux)

Montant maximum annuel : 10 000 € HT – (montant estimé : 5 000 € HT)

*Lot réservé à des structures d'insertion par l'activité économique ainsi qu'à des structures équivalentes.*

Lot 3 : Location, entretien, ramassage des vêtements de travail (cuisiniers centre maternel, foyer de l'enfance)

Montant maximum annuel : 2 000 € HT - (montant estimé : 700 € HT par an)

Lot 4 : Location, entretien, ramassage de linge de lit et tapis anti -salissures (centre maternel, foyer de l'enfance, starTech Médecine)

Montant maximum annuel : 20 000 € HT – (montant estimé : 10 000 € HT)

## **II – Achat d'équipements de protection spécifiques**

Cette consultation estimée annuellement à 8 500 € HT comprend 2 lots :

Lot 1 : Protections spécifiques pour bûcheron

Montant maximum annuel : 10 000 € HT (montant estimé à 5 000 € HT)

Lot 2 : Protections auditive sur-mesure moulées

Montant maximum annuel : 7 000 € HT – (montant estimé à 3 500 € HT)

Ces accords-cadres à bons de commande seraient valides du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 et reconductibles annuellement trois fois de façon expresse, pour s'achever le 31 décembre 2026 au plus tard. Ils seraient conclus sans montant minimum et avec un montant maximum annuel indiqué dans le détail de chaque consultation susvisée.

**ARTICLE 2** : de retenir les critères de jugement suivants :

### **I – Location, entretien des vêtements de travail, linge de lit et tapis**

Pour les lots 1, 3 et 4, le jugement serait effectué à partir des critères suivants :

Pour les candidatures :

- Références et moyens de la société

Pour les offres :

- Valeur technique appréciée notamment, au regard de la qualité des vêtements et de la confection sur présentation des fiches techniques et/ou des échantillons : 40 %

- Prix : 50 %

- Modalités de revalorisation des articles textiles en fin de vie : 10%

Pour le lot 2, le jugement serait effectué à partir des critères suivants :

Pour les candidatures :

- Références et moyens de la société

Pour les offres :

- Valeur technique appréciée au regard de la note portant sur la méthodologie du blanchissage des vêtements et des modalités de l'exécution de la prestation : 30 %

- Prix : 70 %

### **II – Achat d'équipements de protection spécifique**

Pour les candidatures :

- Références et moyens de la société

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le

ID : 061-226100014-20220708-DAJA14CP8722-DE

Pour les offres :

- Valeur technique appréciée notamment au regard de la qualité des équipements de protection et de la confection sur présentation des fiches techniques et/ou des échantillons : 40 %
- Prix : 60 %

**ARTICLE 3** : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à lancer une nouvelle consultation en cas de procédure infructueuse.

Vote à l'unanimité

Fait à Alençon, le 08 JUILLET 2022

pour être porté au registre  
des délibérations

Le Président du Conseil départemental  
Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation



Directrice  
des Affaires juridiques  
des Assemblées

Gisèle PERTHUIS-ROBINEAU